



# Préorientation

## Conditions d'admission

- ✓ Vous êtes âgé de plus de 18 ans
- ✓ Vous souhaitez construire un projet professionnel
- ✓ Vous êtes reconnu déficient visuel et bénéficiez d'une orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

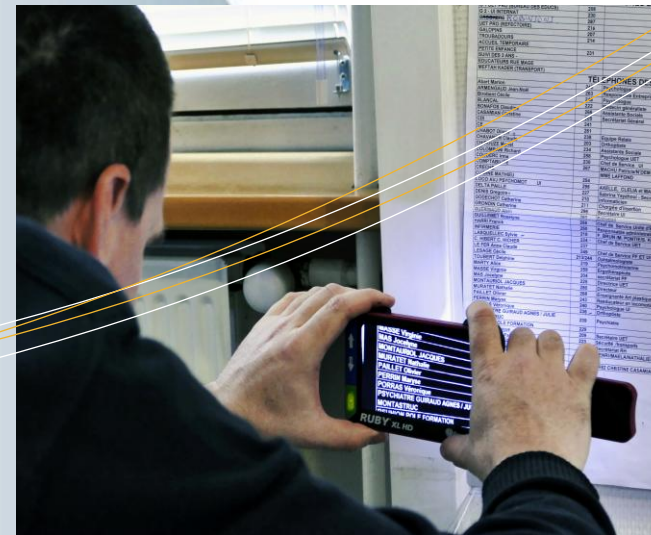
## Financement

- ✓ Coûts de formation pris en charge par l'Assurance Maladie
- ✓ Rémunération prise en charge par l'Etat

### Contactez nous :

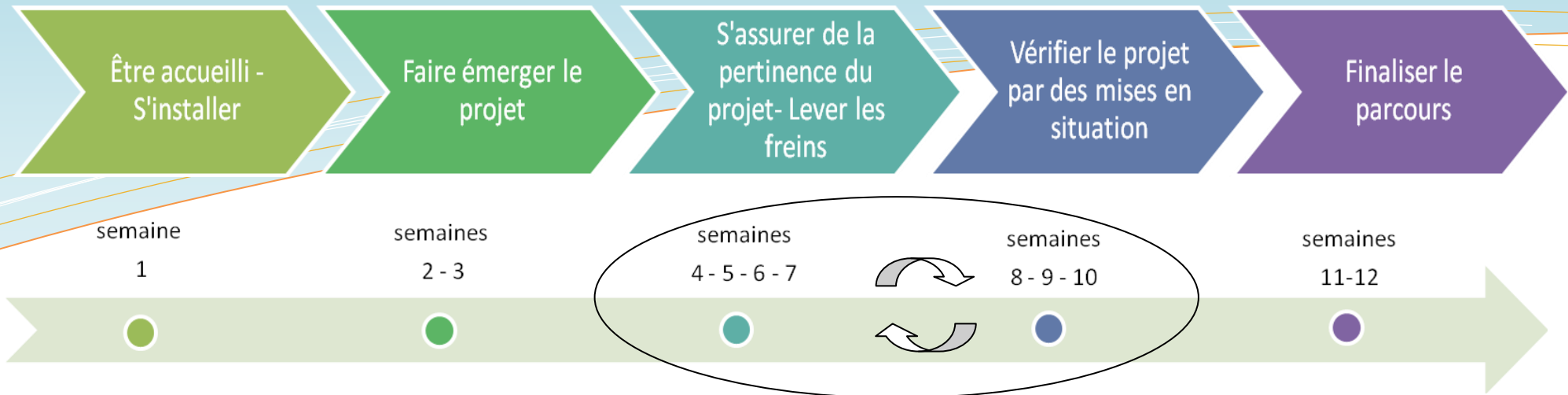
Institut des Jeunes Aveugles  
37 rue Monplaisir  
31400 Toulouse  
☎ : 05.61.14.82.22  
<http://www.ijatoulouse.org>

Interlocuteur : Anne-Claude LE FER  
☎ 05.61.14.77.66  
[formation@ijatoulouse.org](mailto:formation@ijatoulouse.org)



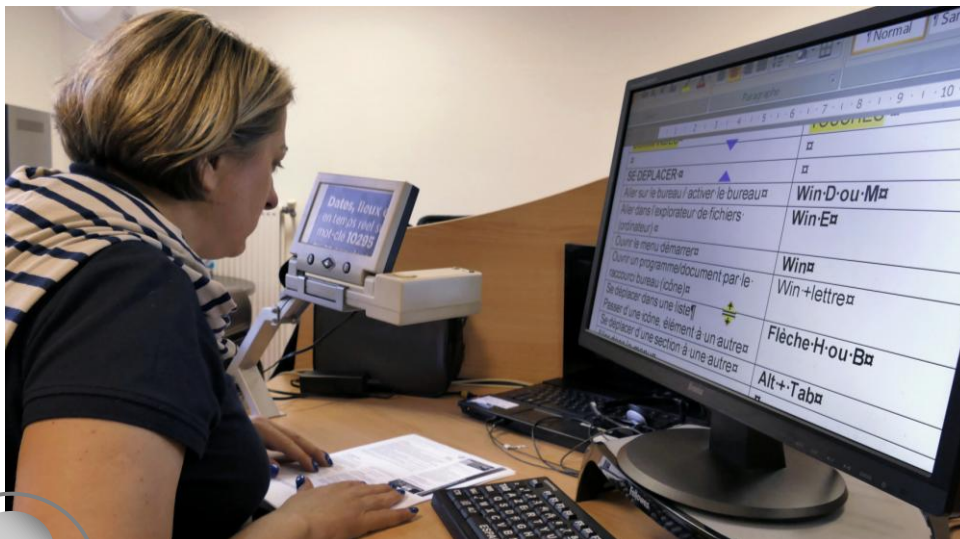
Ouvrir le champ des possibilités aux personnes déficientes visuelles...

# La préorientation : 12 semaines pour élaborer, vérifier et valider votre projet professionnel



## Une préorientation adaptée à vos besoins

- ✓ Accueil au sein d'un groupe de 10 personnes maximum permettant un suivi individualisé
- ✓ Bilan personnel et professionnel, tests d'orientation
- ✓ Information sur les métiers, les bassins d'emploi, les entreprises
- ✓ Définition de pistes professionnelles et vérification de leur pertinence
- ✓ Validation d'un projet grâce à des mises en situation pratiques
- ✓ Préconisations accompagnées d'éléments de conseil (équipement, rééducations...) qui vous permettront d'optimiser votre parcours



## Une équipe de professionnels pour vous accompagner tout au long de votre parcours

- ✓ Formateurs et conseillers techniques spécialisés dans le domaine de la déficience visuelle
- ✓ Chargée d'insertion professionnelle
- ✓ Médecin ophtalmologiste, orthoptiste
- ✓ Rééducateurs spécialisés
- ✓ Psychologue

